



### ÉDITORIAL

« Le 23 décembre 2013, le Directeur Général de Ports de Paris a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) d'un projet de plateforme portuaire multimodale (fleuve, rail, route) situé sur la plaine d'Achères.

La CNDP, autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public sur ce projet au regard de l'intérêt national, des impacts sur l'environnement ainsi que des enjeux socio-économiques du projet. La CNDP m'a désigné pour présider la Commission particulière du débat public (CPDP Port Seine-Métropole Ouest), entité neutre et objective composée de cinq membres et ayant pour mission de créer les meilleures conditions du débat. Celui-ci permettra à tous ceux qui le souhaitent de s'informer et de s'exprimer sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet Port Seine-Métropole Ouest.

Le débat public est un moment démocratique fort destiné à éclairer la décision du maître d'ouvrage. Il aura lieu du 15 septembre au 15 décembre prochains, avec de nombreuses modalités de participation. Je compte sur vous ! »

**Michel GAILLARD,**  
Président de la Commission particulière  
du débat public.



## DÉBAT PUBLIC Port Seine-Métropole Ouest

### Un moment clé dans la vie du projet

#### QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

Le législateur, en 1995 (loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement) et en 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), a décidé de donner à chacun la possibilité de s'informer et de s'exprimer très officiellement sur de grands projets d'aménagement présentant de forts enjeux socio-économiques ou ayant des impacts significatifs sur l'environnement et le territoire.

Avec l'introduction en France de cette procédure de débat public, a été créée la Commission nationale du débat public : autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public dans le processus d'élaboration des projets d'aménagement.

Tout débat public porte sur l'opportunité, les objectifs, les caractéristiques principales et les impacts d'un projet.

#### QUELS SONT LES OBJECTIFS DU DÉBAT PUBLIC ?

- » Informer le public le plus largement possible.
- » Permettre à toutes les personnes intéressées de s'exprimer en formulant observations, questions, suggestions, propositions, de manière argumentée.

- » Donner à chacun la possibilité de prendre connaissance des positions et des arguments des uns et des autres.
- » Éclairer le maître d'ouvrage par de nouveaux éléments d'appréciation.

#### QUELS SONT LES PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC ?

La Commission particulière du débat public ne se prononce jamais sur le fond des projets qui lui sont soumis. Elle garantit le respect des principes et valeurs qui assurent un débat public ouvert et transparent :

- » **neutralité** : la CPDP ne prend jamais position sur le sujet débattu ;
- » **indépendance** : la CPDP est indépendante de toute partie prenante au débat et notamment du maître d'ouvrage ;
- » **transparence** : l'information relative au projet et au déroulement du débat est rendue publique sous forme claire et accessible ;
- » **équivalence** : toute personne qui s'estime concernée par le projet peut s'exprimer, quel que soit son statut. Citoyens, acteurs institutionnels, associatifs ou experts bénéficient d'un égal droit à la parole ;
- » **argumentation et confrontation des arguments** : dans un débat public, la valeur des arguments ne dépend pas de la qualité de l'intervenant mais de la pertinence de l'argumentation.

## QUI FAIT QUOI ?

LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC organise et anime les échanges. Elle doit diffuser une information complète, transparente et objective à destination des citoyens et mettre en place des moyens d'expression diversifiés (réunions publiques, site internet, cahiers d'acteurs, accueil

du public...). Elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde à toutes les questions du public.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE, Ports de Paris, est un établissement public de l'Etat qui a pour mission d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les installations portuaires d'Ile-de-France. Il a aussi pour ambition de développer

la logistique et le tourisme par voie d'eau. Ports de Paris est associé aux ports de Rouen et du Havre au sein de l'entité HAROPA. Les trois ports ont mis en commun depuis 2012 leur stratégie et leurs moyens pour pouvoir participer au développement des échanges internationaux et renforcer leur compétitivité.

La CPDP répond à toutes les questions relatives au débat public, le maître d'ouvrage à celles concernant le projet proprement dit. Des experts peuvent être invités à intervenir dans le débat pour éclairer des points précis.

## QUI PARTICIPE ?

Le débat public est ouvert à tous, particuliers comme institutionnels, riverains comme non riverains.

Les documents produits par la CPDP et le maître d'ouvrage sont accessibles à tous et disponibles sur le site internet <http://psmo.debatpublic.fr>

## QUELLES SERONT LES SUITES DU DÉBAT ?

Les opinions exprimées durant le débat public seront retranscrites dans un compte-rendu rédigé par la CPDP et dans un bilan établi par le Président de la CNDP, tous deux publiés dans les deux mois qui suivront la clôture du débat. Trois mois après ces parutions, le maître d'ouvrage fera connaître publiquement la suite qu'il entend donner au projet.



De gauche à droite : Jacques Roudier, Anne-Marie Charvet, Michel Gaillard, Lucie Demondion, Bruno de Tremiolles

### LE PRÉSIDENT DE LA CPDP

#### Michel GAILLARD

Ingénieur et ancien cadre dirigeant du groupe EDF. Il a été membre de la CPDP sur le projet de dénivellement et de mise en souterrain de la RN13 à Neuilly-sur-Seine. Il a présidé la CPDP sur le projet de prolongement du RER E à l'Ouest et la CPDP sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL).

#### Bruno de TREMIOLLES

Ingénieur et ancien cadre dirigeant du groupe Péchiney-Alcan. Il a été nommé membre de la CPDP sur le projet de prolongement à l'Ouest du RER E, de la CPDP sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon et de la CPDP sur le projet de parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc.

### LES MEMBRES DE LA CPDP

#### Anne-Marie CHARVET

Préfet honoraire, ancienne préfet du Tarn-et-Garonne et de l'Aude. Elle a été nommée membre de la CPDP sur le projet de grand stade de la Fédération Française de Rugby.

#### Lucie DEMONDION

Diplômée en sciences politiques et en géographie. Elle a exercé au sein de cabinets conseils en concertation citoyenne et en collectivités locales.

#### Jacques ROUDIER

Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts honoraire. Il a exercé des responsabilités dans le domaine des transports et de la recherche.

### LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La CPDP s'appuie sur un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat. **Julie QUENTEL**, secrétaire générale et **Philippe BOURLITIO**, secrétaire général adjoint, sont à votre disposition pour toute demande d'information.

## LE DÉBAT PUBLIC SE SITUE AU CŒUR DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Il a lieu très en amont dans la vie du projet à un moment où l'opportunité peut être discutée.



# De quoi va-t-on débattre ?

Port Seine-Métropole Ouest (PSMO), infrastructure portuaire, se matérialiserait en une plateforme d'une superficie de 100 ha située à l'Ouest de Paris, pour un investissement estimé à 110 millions d'euros. Le projet verrait le jour sur la commune

d'Achères, mais aussi pour partie sur les communes d'Andrésey et de Conflans-Sainte-Honorine, un territoire porteur d'une identité fluviale et portuaire. Les activités envisagées sur cette plateforme s'articuleraient principalement autour du bâtiment

et des travaux publics. Le site constitue également un important gisement francilien de granulats, extraits en réponse aux besoins des chantiers du Grand Paris.

Le projet trouverait dans ce territoire une configuration propice au développement des modes alternatifs à la route, principalement le transport fluvial.

La plateforme, qui se veut « port-paysage », entend représenter une offre portuaire exemplaire.

Tous ces points sont exposés dans les documents de présentation du projet édités par le maître d'ouvrage, Ports de Paris, documents accessibles sur le site internet <http://psmo.debatpublic.fr> ou sur simple demande en nous retournant la carte T ci-dessous.



**cndp**

Commission nationale  
du débat public

Vous donner la parole  
et la faire entendre.

COUPON-RÉPONSE

Je souhaite recevoir gratuitement les documents d'information du débat public : par courrier  par e-mail

M./Mme Prénom ..... Nom .....

Adresse .....

Commune .....

Code postal ..... E-mail (facultatif) .....

Votre question ou votre avis .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# S'informer et s'exprimer : mode d'emploi du débat

Du 15 septembre au 15 décembre 2014, période officielle du débat public, divers moyens d'information et d'expression sont à votre disposition :

» **Huit réunions publiques** ouvertes à tous, vous donnent l'opportunité de vous exprimer, d'écouter, de comprendre le sens de ce projet, en présence de représentants du maître d'ouvrage et d'experts.

» **Le site internet du débat** : <http://psmo.debatpublic.fr>  
Vous pourrez y télécharger la documentation du débat (le dossier du

maître d'ouvrage, les études, les verbatims des réunions publiques...), y suivre l'actualité du débat, poser une question et émettre un avis, participer au forum.

» Suivre l'actualité du débat **sur Facebook et Twitter**, ou en s'abonnant à la **lettre électronique**.

 [psmo.debatpublic](https://www.facebook.com/psmo.debatpublic)

 [@DebatpublicPSMO](https://twitter.com/DebatpublicPSMO)

» Proposer une contribution écrite de votre position détaillée et argumentée sur le projet. Certaines de ces contributions seront retenues par

la CPDP pour faire l'objet d'un **cahier d'acteur\***.

» **La carte T** ci-dessous, à nous renvoyer gratuitement pour toute demande d'information et de documentation, vous permettra de poser une question ou de donner votre avis.

» **Par courrier, e-mail** ou sur demande, **dans les bureaux de la CPDP** : Hôtel d'entreprises Camille-Jenatzy, Allée Edouard Branly, 78260 Achères. Tél. : 01 39 65 08 20.

 [cpdp-psmo@debatpublic.fr](mailto:cpdp-psmo@debatpublic.fr)

\* Les cahiers d'acteurs sont réservés aux personnes morales. Retrouvez les règles des cahiers d'acteurs sur le site du débat.

## Calendrier des réunions publiques

### Réunion publique d'ouverture

#### Présentation du projet

2 OCTOBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Achères

Salle des fêtes Boris Vian - Place G. Brassens  
Avenue Jean Moulin

### Présentation du projet

#### Focus sur l'environnement, les travaux, le phasage

7 OCTOBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Conflans-Sainte-Honorine

Salle des fêtes - Place Romagné  
Avenue Foch

### Présentation du projet

#### Focus sur l'intermodalité

14 OCTOBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Saint-Germain-en-Laye

Théâtre A. Dumas - Place A. Malraux  
Rue Saint-Louis

### Présentation du projet

#### Focus sur le développement économique

6 NOVEMBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Achères

Salle des fêtes Boris Vian  
Place G. Brassens  
Avenue Jean Moulin

### Présentation du projet

12 NOVEMBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Carrières-sous-Poissy

Espace L. Armand  
142 rue Louis Armand

### Présentation du projet

#### Focus sur les aménagements urbains

18 NOVEMBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Andrésy

Salle des fêtes Julien Green  
4 boulevard Noël Marc

### Audition publique des acteurs

#### économiques

20 NOVEMBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Poissy

Centre de Diffusion Artistique  
49-53 avenue Blanche de Castille

### Réunion publique de clôture

2 DÉCEMBRE 2014, 20H00 - 23H00

#### à Andrésy

Salle des fêtes Julien Green  
4 boulevard Noël Marc



ECOPLI



M 20 g  
Valable jusqu'au  
15/12/2014

COMMISSION PARTICULIERE DEBAT PUBLIC  
PORT SEINE-METROPOLE OUEST  
AUTORISATION 45084  
78260 ACHERES